Universitätsbibliothek Frankfurt a/M
Sf 71 219

Trente-deuxième Année. — Supplément hebdomadaire illustré : LA CROIX DE LORRAINE. — N° 20. — Samedi 24 Janvier 1914

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS
Ville de Metz :
Trois mois . . . . . 3,30 M.
Alsace-Lorraine, Allemagne :
Trois mois . . . . . 3,32 M.
France :
Un an . . . . . 36 fr.
Six mois . . . . . 18 »
Trois mois . . . . . 10 »
En vente à PARIS
à la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration :
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES
La petite ligne . . . . . 20 Pf.
RÉCLAMES
La ligne . . . . . 50 Pf.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal
14, rue des Clercs, à Metz
et dans toutes les Agences à l'étranger

Symptôme grave

Plusieurs fois déjà j'ai fait allusion aux dangers que font courir à l'idée monarchique, et même à la dynastie, la prépondérance exagérée que l'on concède en pratique, dans les hautes sphères du gouvernement, à l'élément militaire sur l'élément civil. On coupe l'Allemagne en deux tronçons : on oublie que l'armée n'est plus, comme autrefois, une petite troupe tout à fait étrangère au peuple lui-même, parce qu'elle était exclusivement composée, d'une part d'officiers choisis dans la seule noblesse et d'autre part de roturiers recrutés partout à grands frais d'argent. Elle sort aujourd'hui des entrailles même du peuple ; elle est pour ainsi dire la jeune élite de la nation.

Dans ces conditions deux choses sont naturelles : c'est que d'abord le peuple ne se désintéresse pas de l'armée et ne peut même plus s'en désintéresser puisqu'elle lui coûte si cher ; c'est qu'ensuite il ne peut pas non plus la regarder comme un organisme qui lui soit supérieur et qui ait tous les droits sur lui. M. de Bulach, en disant au Landtag que l'armée est le roc sur lequel repose l'Etat, a commis une erreur philosophique car c'est le droit et la justice qui sont la base des Etats, et une erreur historique parce que nous ne sommes plus au temps où les légions faisaient les empereurs.

On oublie trop aussi en haut lieu que l'autocratie impériale a déjà dû reculer devant la démocratie montante et qu'elle n'a trouvé son repos qu'en arrêtant le char de l'Etat à la station intermédiaire du Constitutionalisme et du Parlementarisme où il lui a fallu se délester de son absolutisme antique. Veut-on faire courir à la monarchie le danger d'un nouvel arrêt et d'une plus grande diminution de ses pouvoirs ? On n'a qu'à continuer dans la voie où l'on s'est si malheureusement engagé : le peuple attend avec inquiétude et le socialisme avec autant d'espoir que de désir.

A Berlin, où l'on paraît très ennuyé et où, à vrai dire, on ne sait trop que faire, on commence peut-être à se rendre compte de ce danger ; je n'en veux pour preuve que l'idée qui a paru prévaloir un instant de remettre après les fêtes les interpellations nouvelles sur Saverne qui se sont discutées hier. On avait deviné et pressenti probablement qu'il y serait dit des choses désagréables non seulement au gouvernement mais peut-être même pour l'Empereur comme représentant suprême de l'axe monarchique : on a pensé que le sentiment de fidélité à la dynastie, encore profond dans une partie du peuple mais si léger et si superficiel dans une autre partie, ne manquerait pas d'être atteint dans la discussion, et par un sentiment de courtoisie très compréhensible on voulait renvoyer à plus tard l'interpellation.

Cette délicatesse même n'est-elle pas la preuve des craintes que l'on nourrit en haut lieu, au gouvernement aussi bien qu'au Parlement ? Et c'est là ce que j'appelle un symptôme grave. Si on n'en tient pas compte dans une mesure suffisante, les années prochaines pourraient voir le triomphe du socialisme.

En tout cas si l'Alsace-Lorraine devient un pays rouge, ce sont nos maîtres qui l'auront voulu.

H. C.

La Journée

C'est hier vendredi que sont venues devant le **Reichstag les nouvelles interpellations** concernant **l'affaire de Saverne.**

L'orateur socialiste, M. Frank, de Mannheim, motivant celle de son parti, a attaqué le Kronprinz avec une grande violence, ce qui a provoqué une vigoureuse protestation du Chancelier. M. de Bethmann-Hollweg a exposé la situation de droit sur les compétences des autorités militaires. Puis les représentants des différents groupes ont parlé sans apporter des éléments nouveaux dans le débat. La séance a duré huit heures.

*

La **Chambre française** a discuté hier après-midi les interpellations sur les mines de l'Ouenza. Presque toute la séance a été occupée par un discours de M. Jaurès, auquel M. Fernand David, ministre du commerce, a répondu.

*

Au **Sénat**, M. d'Estournelles de Constant a posé au ministre de la guerre une question sur l'**état des nouveaux casernements**, et M. Reymond a développé son interpellation sur l'aéronautique militaire.

*

En **Angleterre**, le ministère s'est mis d'accord sur le **budget naval.** Il n'y aura pas, cette année, d'augmentation d'unités.

*

Le bilan des **dépenses en Lybie** qui sera présenté lors de la réouverture de la **Chambre italienne** constatera que ces dépenses ne dépassent pas un milliard depuis le début de la guerre italo-turque.

*

Des **scènes tumultueuses** ont été provoquées par l'opposition hier, à la séance de la **Chambre des députés de Hongrie.** Le président a fait expulser plusieurs députés, puis l'opposition a quitté la salle.

*

On annonce que le gouvernement anglais estime le moment venu d'adresser à la **Turquie** et à la **Grèce** les communications pour le règlement de la frontière albanaise et de la question des îles.

Les relations sont officiellement reprises entre la **Serbie** et la **Bulgarie.**

Chronique Générale

ALLEMAGNE

A propos de l'impôt de guerre.

Le contribuable le plus fortement imposé de toute l'Allemagne pour l'impôt de guerre est Mme Bertha Krupp von Bohlen und Halbach qui, sur une fortune de 284 millions et un revenu de 18 millions, sera taxée à raison de 5 millions. Viennent ensuite l'empereur Guillaume, le prince Guido Henkel von Donnersmark, le prince Christian Kraft zu Hohenlohe Oiringen et le duc de Kleist, qui paieront chacun 4 millions. Le prince de Pless et le baron Max von Goldschmidt-Rotschild sont également parmi les plus forts imposés.

FRANCE

La Lorraine à M. Poincaré.

La Société amicale des Lorrains, à Paris, a voulu rendre hommage à M. Poincaré, leur illustre compatriote. Un banquet a été organisé jeudi soir au Palais d'Orsay, en l'honneur du Président de la République.

A son arrivée, M. Raymond Poincaré a été reçu au pied de l'escalier d'honneur par M. Albert Lebrun, député de Meurthe-et-Moselle, ministre des colonies, premier vice-président de la Société amicale des Lorrains, remplaçant le président de la Société, M. Alfred Mézières, sénateur de Meurthe-et-Moselle, membre de l'Académie française, que les soins de sa convalescence retiennent encore chez lui.

Après quelques paroles de bienvenue, le Président de la République a été conduit dans la salle du banquet, où l'attendait une nombreuse et brillante assistance qui comprenait toutes les illustrations de la Lorraine.

La salle est merveilleusement ornée. A la place de M. le président de la République une corbeille d'œillets met une note rouge éclatante. Des roses, des œillets, des tulipes, des mimosas égaient les tables.

Des guirlandes électriques étincellent de tous leurs cristaux taillés. C'est un véritable féerie de fleurs et de lumière.

M. Raymond Poincaré a pris place à la table d'honneur entre MM. Lebrun, ministre des colonies, et Maginot, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre.

Le menu, dessiné par le grand artiste F. Friant, représente M. Raymond Poincaré, assis à sa table de travail, au coin de laquelle sont posés les insignes de l'Académie et le grand-cordon de la Légion d'honneur, regardant de ses yeux clairs vers l'avenir.

Auprès de lui, la République offre de sa main droite un rameau, et s'appuie de sa gauche sur la garde d'une longue épée.

Les armes de Lorraine sont placées au-dessus.

L'œuvre, d'une vie admirable, est suggestive des plus nobles pensées.

Voici le menu qui fut servi :

Tortue verte — Consommé de volaille
Turbotin à l'Américaine
Baron de Pauilac persillé, garni aux cèpes de Sampigny
Poularde à l'Abassadrice
Neige des Vosges au kirsch
Bécasses au Champagne
Foie gras de Nancy au Pagny rosé
Salade Mosellane
Fonds d'artichauts pointes d'asperges
Gâteau Palais d'Orsay
aux confitures de Bar-le-Duc
Parfait glacé Jeanne d'Arc
Desserts

VINS

Médoc et Graves en carafes
Pontelet-Canet 1899 — Clos Vougeot 1904
Champagne frappé

DISCOURS DE M. POINCARÉ

Après un toast de M. Lebrun, M. Poincaré a prononcé le discours suivant :

« Mes chers compatriotes,

« Je suis très touché de l'empressement que vous avez mis à m'apporter, ce soir, le témoignage de votre fidèle amitié, et je vous remercie d'être venus en si grand nombre vous grouper spontanément autour de la société de Meurthe-et-Moselle pour célébrer avec elle, et avec moi, le culte de la terre où nous sommes nés.

« Vous avez volontairement oublié pour quelques heures ce qui peut vous diviser.

« Vous avez fait trêve momentanément à vos luttes politiques, et vous vous êtes trouvés unis, sans efforts, dans un sentiment qui, chez vous, enveloppe tous les autres, l'amour de la petite et de la grande patrie. (Bravos prolongés.)

« Vous vous êtes dit que, placé par la Constitution en dehors des partis, et chargé de représenter la France tout entière, le président de la République s'associerait volontiers à vos idées de concorde.

« Vous ne vous êtes pas trompés, et j'éprouve, ce soir, grâce à vous, la fierté de voir assemblées sous mes yeux, sans distinction, les diverses puissances d'intelligence et d'action qui font de la Lorraine une province privilégiée.

« Joie très douce, et cependant incomplète, puisque la santé de notre éminent ami, M. Alfred Mézières, ne lui a pas permis d'assister à cette fête.

« Mais s'il n'a pu venir aujourd'hui s'asseoir à notre table, sa pensée est restée présente parmi nous, et sa place est réservée pour notre prochain dîner.

« Messieurs, le réconfortant spectacle que vous m'offrez m'a été donné dans tous les départements que j'ai visités depuis tantôt un an, et partout où j'ai été appelé, il semblait que, pour mieux réaliser l'union nationale, la Lorraine elle-même eût mis le cœur des populations à l'unisson du sien. (Double salve d'applaudissements.)

« Pour me rendre plus vivant votre souvenir qui ne pouvait déserter mon esprit, les villes que je traversais avaient rivalisé de bonne grâce et d'ingéniosité.

« A Aix, de larges banderolles unissaient sous les auspices du roi René, les noms de la Lorraine et de la Provence.

« A Toulouse comme à Limoges, à Cahors comme à Périgueux, à Marseille comme à Bordeaux, de jolies filles qui avaient revêtu le charmant costume de nos grand'mères se mêlaient aux jeunes femmes qui portaient les costumes locaux et proposaient aux générations nouvelles un exemple pittoresque des vieux usages et de la tradition.

« Dans les arènes d'Arles, envahies par le soleil et la foule, une ravissante Mireille me parlait avec émotion de « Colette Baudoche », et me chargeait de transmettre à cette sœur très chère ses compliments et ses vœux.

« C'était comme une brise des Vosges qui avait passé sur les campagnes de France, et dans ces hommages rendus à la Lorraine, il y avait quelque chose de simple et de populaire qui les faisait encore plus touchant.

« On sentait que tous ces braves gens, reconnaissant dans le caractère de nos compatriotes, les traits les plus vigoureux du caractère national, considéraient notre province comme digne de donner à l'occasion la note unique dans le chœur des voix françaises. (Applaudissements.)

« On sentait aussi que pour montrer à un hôte de passage tant d'images de son pays natal, pour avoir si bien compris le plaisir délicat que lui causeraient ces évocations renouvelées, il fallait qu'ils eussent eux-mêmes, très souvent, l'amour du foyer domestique et la religion du souvenir.

« Ce sont ces sentiments, les plus forts, peut-être parmi ceux dont se compose le patriotisme, qui ont inspiré les fondateurs de votre Société, et qui animent aujourd'hui votre réunion.

« Si vous m'avez si aimablement accueilli chez vous, si vous m'avez donné droit de cité dans le département de Meurthe-et-Moselle, c'est sans doute que pour Meusien que je suis, j'ai laissé un peu de moi-même dans toutes les parties de la Lorraine.

« Mes ancêtres paternels dorment depuis des siècles dans le cimetière de Neufchâteau ; mes ancêtres maternels reposent dans la fraîche vallée de l'Aire ; je sais, à Nancy, dans un coin silencieux de la Ville-Vieille, une maison paisible où mon père a passé son enfance laborieuse.

« Je sais, à Bar-le-Duc, dans une rue familière une autre maison où j'ai grandi ; je connais au pied des coteaux barrisiens, un grand lycée rectangulaire dont la seule vue me fait battre le cœur.

« Je connais, à Nancy, sur une place majestueuse, des bâtiments sévères où j'ai pris autrefois en tremblant plusieurs grades universitaires ; je revois, dans la caserne Sainte-Catherine, la figure d'un jeune caporal qui me ressemble comme un frère ; et j'aperçois dans le château de Lunéville un officier de chasseurs à pied qui, avant de partir pour les bataillons alpins, se plaisait à recevoir de notre histoire locale des leçons de vertu militaire. (Bravos prolongés.)

« Et puis, c'est l'appel impérieux de la politique ; c'est l'honneur et l'orgueil de représenter, pendant de longues années, au Parlement, ceux qu'on a toujours connus ; c'est la confiante persévérance des républicains unis ; c'est la joie de revenir chaque été se délasser au milieu de vieux amis, et respirer sous un ciel léger, devant les calmes horizons boisés, l'arôme des temps évanouis. (Salve d'applaudissements.)

« Voilà comment, façonnée par la lente action de nos mœurs, de nos monuments, de nos paysages, mon âme est toujours restée si voisine de la vôtre, et si pareille !

« Voilà pourquoi elle est heureuse de se laisser emporter, ce soir, sur l'aile du rêve vers notre commun berceau. (Triple salve de bravos.)

« Lorsque nous réservons ainsi à notre province le meilleur de notre pensée, nous ne faisons que leur restituer un peu de ce qu'elle en a libéralement donné, et nous ne dérobons rien à la France.

« Le plus sûr moyen de bien aimer et de bien servir la France, est encore de nous attacher solidement à l'une des régions qui la constituent, c'est dans l'harmonieuse vitalité de toutes les parties composantes que l'unité nationale trouve sa force et sa fécondité.

« C'est à chaque foyer provincial que s'allume le feu sacré de la patrie.

« Je bois, Messieurs, à la Société amicale de Meurthe-et-Moselle ; je bois à la Lorraine et à la France ! »

* * *

Un véritable enthousiasme soulève à ce moment la salle. Des ovations prolongées ont, d'ailleurs, souligné chaque phrase de cet admirable discours.

On sentait que la salle toute entière vibrait à l'unisson des sentiments exprimés par M. Poincaré. L'émotion de tous était profonde et les bravos ne le traduisaient encore qu'imparfaitement.

Un concert a suivi le banquet.

Une iniative pour loger les officiers.

Le *Journal* annonce que dans le but de remédier à la pénurie de logements pour officiers, une société privée va prendre l'initiative de doter les villes de garnison, principalement dans l'Est, de maisons modernes comportant le confort nécessaire et pouvant être louées à des taux raisonnables.

Au mois d'août prochain, une centaine de ces maisons seront offertes aux officiers.

Nouveaux régiments.

Excelsior annonce que l'armée française va recevoir quatre régiments d'artillerie à pied, 14 batteries à cheval et 6 bataillons du génie.

Le Parlement sera dans ce but saisi de deux projets concernant le génie.

Un 9e bataillon sera formé et tiendra garnison à Toul. Les compagnies du génie de forteresse qui sont affectés aux quatre grands camps retranchés, Verdun, Toul, Epinal et Belfort, seront transformées en bataillon.

Déraillement d'un funiculaire à Paris.

Paris, 23 janvier. — Vers 4 h. 45, le funiculaire n° 7/11 allant de Belleville dans la direction de la République se trouvait arrêté, lorsque par suite d'une avarie qui semble être due à la rupture d'un des fils du câble, le funiculaire partit à la dérive. Il heurta d'abord une voiture à bras, puis une voiture à quatre roues, un peu plus loin une voiture, puis continuant sa course au milieu d'une grande panique, il heurta une nouvelle voiture du funiculaire.

Cette voiture à son tour bouscula une autre qui montait. Les trois voitures se mirent alors à descendre la pente qui aboutit à la place de la République. Elles rencontrèrent un autobus de la ligne Belleville-gare d'Orsay, dont l'arrière fut littéralement écrasé. Le mécanicien qui conduisait la voiture 7/11 fit tous ses efforts pour bloquer ses freins, mais il ne put y parvenir.

C'est seulement au débarcadère de la place de la République que les voitures s'arrêtèrent. Malgré une série de chocs et une course désordonnée, il n'y a que 13 blessés, dont M. Fribourg, ancien conseiller municipal, qui reçut des contusions graves au côté gauche. Tous les blessés, après un pansement, furent reconduits à leurs domiciles.

Collision de trains.

Beauvais, 23 janvier. — Un accident s'est produit vers 9 h. ce matin sur la ligne de Beauvais-Gisors, près de la halte de Rainville. Trois wagons de charbon sont venus heurter violemment un train de voyageurs allant de Beauvais à Gisors. Un employé de ce train a été tué et plusieurs voyageurs blessés.

REICHSTAG

ENCORE LES INCIDENTS DE SAVERNE

Les interpellations sur le jugement du Conseil de guerre de Strasbourg.

Berlin, 23 janvier. — Le Reichstag a commencé aujourd'hui la discussion des interpellations et motions concernant le jugement du Conseil de guerre de Strasbourg et ses conséquences. A l'ordre du jour sont inscrites : l'interpellation socialiste concernant l'arrêt du Conseil de guerre au sujet des événements de Saverne, l'interpellation radicale sur les droits des autorités militaires dans l'exercice de la force publique, la discussion du projet de loi déposé par les Alsaciens-Lorrains et les radicaux pour régler les mêmes droits.

Les députés sont nombreux et les tribunes publiques sont pleines. Ce n'est cependant pas l'affluence des premiers débats. Le Chancelier de l'Empire, le ministre de la guerre et plusieurs autres ministres sont présents.

M. Frank

prend le premier la parole pour développer l'interpellation socialiste.

L'orateur rappelle la déclaration du Chancelier qui estima illégale l'attitude des militaires à Saverne, le 3 décembre, puis le voyage du Chancelier à Donaueschingen et les attaques des conservateurs à la Chambre des Seigneurs. Le Chancelier se montra alors plus prudent et moins catégorique, dit l'orateur. Il déclara que l'armée est le meilleur soutien de l'ordre et du droit. Vint ensuite l'acquittement du lieutenant von Forstner et du colonel von Reutter. Ce ne sont plus des soufflets, mais des coups de pommeau de sabre contre le Chancelier.

L'orateur critique la manière dont furent conduits les débats de Strasbourg.

Parlant des dépêches du prince héritier, l'orateur dit que, constitutionnellement, elles sont sans importance, mais politiquement, elles sont très dangereuses et insupportables ; cependant elles ont l'avantage de montrer au peuple qu'il doit veiller lui-même à son droit.

Le président menace l'orateur de le rappeler à l'ordre. (Vive agitation.)

L'orateur termine en affirmant qu'il s'agit de développer la situation constitutionnelle.

Le Chancelier

prend la parole. Il proteste énergiquement contre les paroles prononcées par M. Frank, au sujet du prince héritier. (Vive agitation. Applaudissements à droite.)

Il est inouï de reprocher au prince héritier de vivre en intime amitié avec les gens qui méprisent la Constitution et qui préparent un coup d'Etat. Je proteste énergiquement. (Vive agitation. Approbation à droite. Bruit à gauche.)

M. Lenz, *radical*

dit que des fautes ont été commises. Ce fut une nouvelle erreur de ne pas faire appel du jugement de Strasbourg. L'orateur conclut qu'il est indispensable de régler à nouveau les attributions des militaires.

Discours du Chancelier. — Il approuve l'élément militaire, fait appel au patriotisme allemand et pour mieux combattre le particularisme bavarois, couvre de fleurs les Bavarois.

Le Chancelier reprend la parole. Il fait d'abord savoir dans quels cas l'armée peut intervenir pour réprimer les troubles civils. C'est un principe admis par tous les Etats confédérés de ne le faire que sur réquisition des autorités civiles, mais le droit prussien admet qu'elle peut le faire exceptionnellement sans réquisition. Le Chancelier affirme le droit des militaires d'intervenir également quand les autorités civiles sont débordées ou hors d'état de faire les réquisitions. Ce droit est formellement reconnu par la Constitution. On n'en a d'ailleurs jamais usé avant les événements de Saverne. Le conseil de guerre de Strasbourg n'avait pas à considérer si l'ordre de cabinet de 1820 avait force de loi. Il n'avait pas à rechercher si le colonel von Reutter avait agi légalement d'après les instructions de 1899. Une instance en appel n'aurait pas eu non plus à s'inquiéter de la validité de l'ordre de cabinet de 1820. Sur le point de savoir si cet ordre est constitutionnel ou s'il a une base légale, l'Empereur a décidé un examen qui se fait aussi vite que possible. On a fait ainsi tout ce qui, pour le moment, pouvait se faire. (Protestations à gauche.) J'espère qu'on pourra à cette occasion donner des ordres de service qui puissent être valables pour toutes les troupes qui sont dans les pays d'Empire.

Le chancelier continue : On a cherché à représenter ces prescriptions de service comme la preuve que c'est le sabre qui gouverne.

Messieurs, si le régime du sabre existait, l'armée aurait fait usage de sa force. Le peuple ne généralisera pas ces exagérations. Je ne veux pas parler maintenant de la situation en Alsace-Lorraine. On fera ce qu'il faudra afin d'y rétablir une situation normale pour le pays et pour l'Empire, mais je proteste contre cette opinion que l'affaire de Saverne serait caractéristique de la situation en Alsace-Lorraine. Ce n'est pas rendre un service ni au Chancelier, ni à l'Empire que de tirer des incidents de Saverne une autre conclusion que cette conclusion générale qu'il faut à l'Alsace-Lorraine pour son développement une administration calme, homogène, juste, mais ferme. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, il faut étouffer dans son germe toute tentative faite pour créer une opposition entre le nord et le sud à cette occasion. (Vifs applaudissements.) Le Bavarois ne regarde pas avec d'autres yeux, n'a pas d'autres sentiments que le Prussien et l'homme du Nord. Aucun Allemand ne pourrait être aussi fier de sa nationalité si nous n'avions pas tous un Empire unique. (Applaudissements.)

Le Chancelier s'étend longuement sur les vertus que les Bavarois ont montrées soit pendant la guerre de 1870, soit depuis. (Approbation générale.) Il n'y a qu'un parti qui pourrait être d'un avis contraire, c'est celui qui cherche à exploiter les incidents de Saverne, c'est le parti socialiste. Ce parti ne demande pas moins que la suppression des conseils de guerre, la démocratisation de l'armée, la suppression du pouvoir impérial, la création d'un ministère démocratique et cela six mois après que le peuple a accepté volontiers la plus grande augmentation de l'armée que nous ayons jamais reconnue nécessaire. C'est là un programme qu'on présente comme socialiste. (Vive agitation chez les socialistes.) Il est bon que l'on s'aperçoive dans le public à quoi les agitateurs de ce parti tendent. Ils ont ouvert les yeux au pays. (L'agitation continue chez les socialistes.)

Le Chancelier continue : L'Allemagne a joué un rôle éminent dans la politique sociale. Toutes les nations le reconnaissent. (Applaudissements à droite.)

Le Chancelier termine en s'écriant : La force, la discipline, le loyalisme de l'armée et de la nation, tout cela nous ne le laisserons pas perdre parce que dans un seul milieu du grand Empire allemand il s'est passé des choses dont personne n'escompte le retour. (Vifs applaudissements à droite. Les socialistes sifflent.)

Le député du Centre, M. Fehrenbach, prend la parole.

La discussion des interpellations.

M. Fehrenbach (*du Centre*).

Les paroles du Chancelier trouveront un autre écho, qu'en décembre dernier et comme lui nous ne désirons pas retourner le fer dans la plaie mais la guérir. D'un autre côté nous demandons au gouvernement de prendre toutes les mesures propres à obtenir ce résultat.

L'erreur commise a été de ne pas vouloir reconnaître que l'expression « Wackes » était une insulte et de ne pas daigner informer la population qu'on punirait cette offense. Il est vrai d'autre part que l'attitude de la population et des autorités civiles n'a pas été exempte de tout reproche. Il est difficile d'accepter le jugement de Strasbourg avec calme. Pourtant je veux me garder de détruire chez le peuple la confiance en la justice.

L'orateur regrette les manifestations qui accompagnèrent l'acquittement. Elles seraient de nature à ôter toute confiance en la justice. Il estime que la question de droit doit avant tout être réglée et espère que ce règlement ne se fera pas attendre, et sera identique pour toutes les troupes comme le chancelier l'a fait espérer.

Je crois, dit-il, que les Alsaciens-Lorrains ont lieu d'être satisfaits de la façon dont on discute cette question. La population sera très tranquillisée si elle sait qu'à Berlin il y un tribunal, le Reichstag, où elle trouvera justice. (Approbation.)

L'orateur voit dans l'accord qui s'est manifesté en Alsace entre le gouvernement et les Chambres la preuve que la Constitution n'est point si mauvaise qu'on le dit. En protestant contre les attaques dont le Reichstag fut l'objet, il rappelle son patriotisme en 1913 pour le vote des lois militaires. Il n'y a, dit-il, qu'à comparer avec la peine qu'on a eue en France à faire la même chose.

Enfin il proteste contre les tentatives qui opposent la Prusse aux autres Etats confédérés, ce qui ne peut qu'être dangereux pour l'Empire et faire la joie des étrangers malveillants.

Il termine en demandant de ne pas s'opposer à un mouvement démocratique patriote et de ne pas condamner le particularisme de l'Alsace-Lorraine, ce qui serait le pire des particularismes. (Approbation au centre.)

M. Bassermann, *national libéral*,

se déclare d'accord avec le Chancelier qui a reconnu la nécessité de régler clairement les attributions des civils et des militaires et de maintenir l'affection du peuple pour l'armée. Les exagérations des socialistes et des conservateurs qui voudraient faire croire à l'étranger que l'Allemagne est livrée à la dictature militaire ou terrorisée par les socialistes sont aussi fausses les unes que les autres. Il n'y a aucun fossé entre la nation et l'armée. Les nationaux libéraux ne feront rien pour diminuer la force de l'armée qui est celle de la nation. A Saverne les autorités civiles n'ont pas toujours été à la hauteur de leur tâche. Il faut espérer que l'on trouvera des fonctionnaires consciencieux et énergiques qui développeront aussi dans ce pays l'idée de l'Empire.

M. Westarp, *conservateur*,

dit : Les événements ont été ce que nous avions prévu récemment. L'armée, obligée de se défendre, a été à la hauteur de sa tâche. Il ne saurait être question de changer les ordres de cabinet. Ce n'est pas d'ailleurs l'affaire du Reichstag.

M. Schultze, *du parti d'Empire*,

estime que le vote de défiance du 4 décembre visait en définitive non seulement le Chancelier, mais toute l'armée. (Vive agitation. Protestations à gauche et au centre.) C'est pourquoi nous avons protesté. C'est pourquoi il y a maintenant un revirement au Reichstag. On a compris que l'Allemagne ne veut pas qu'on touche à son armée.

Après plusieurs orateurs, le président propose d'ajourner le débat. La proposition est repoussée.

M. Hertzog, *de l'Union économique*,

fait un nouvel appel à la conciliation. Le Reichstag repousse ensuite une motion socialiste demandant la remise de la suite de l'interpellation en cours.

M. Naumann, *radical*,

prend la parole et parvient à ranimer l'intérêt un peu assoupi du Reichstag en déclarant que les militaires ont récolté l'acquittement, des honneurs et des décorations, l'autorité civile, rien du tout. On pourrait bien attendre de l'armée qu'elle fasse marcher de pair la force avec la raison et l'humanité.

Le gouvernement d'Alsace-Lorraine, MM. Zorn de Bulach, Petri et Mandel, ainsi que les 1re et 2e Chambres ont été unanimes à déclarer que les autorités civiles ont fait leur devoir.

M. Mandel a déclaré qu'il ne pouvait pas parler au Reichstag parce que le Chancelier lui-même était dans le doute, qu'il devait instruire les voix de l'Alsace-Lorraine au Conseil fédéral. L'Alsace-Lorraine fait l'effet, parmi les Etats confédérés de quelqu'un qui serait sans vêtement au milieu de gens confortablement vêtus.

En tout cas l'attitude au Parlement d'Alsace-Lorraine a été très digne ; il n'a pas été prononcé une seule parole offensante contre l'Allemagne.

Tout l'origine de l'affaire provient de la grossièreté du lieutenant von Forstner et il est tout naturel que cette grossièreté ait provoqué en réponse d'autres grossièretés.

Le député Ledebour, *socialiste*

au milieu de l'inattention générale d'une salle très dégarnie, est plusieurs fois rappelé à l'ordre par le président. Il critique longuement l'administration militaire et les déclarations du Chancelier.

M. Delbrück, *secrétaire d'Etat*,

à l'étonnement de tous, prend de nouveau la parole pour remercier les partis bourgeois sans exception pour la façon objective dont il ont présenté aujourd'hui l'interpellation sur Saverne et pour protester très énergiquement contre le discours de M. Ledebour et contre l'habitude qu'on a maintenant de vouloir tirer profit de tout ce que dit et fait le Kronprinz afin de trouver là des atouts de plus à jeter dans le bruit qui se fait autour de Saverne.

La discussion est enfin close.

Suivent quelques remarques personnelles et, à 8 h. 1/2, le président déclare la séance levée.

Demain matin, à 10 heures, le Reichstag discutera les motions concernant les compétences de la force armée.

ALSACE-LORRAINE

Election au Conseil général.

CANTON DE LORQUIN

M. Humbert, maire de Saint-Quirin, adresse l'appel suivant à ses électeurs :

« Messieurs les électeurs du canton de Lorquin !

Chers concitoyens !

Le 8 février 1914, vous serez appelés à élire un membre du Conseil général, pour le canton de Lorquin, en remplacement de M. Thomas, décédé.

Sollicité par un grand nombre d'entre vous, notamment par de nombreux agriculteurs et ouvriers du canton, j'ai accepté de poser ma candidature et je viens aujourd'hui solliciter vos suffrages.

Mon seul et unique désir est de représenter et de défendre énergiquement vos intérêts.

Si je suis élu, je vous donne l'assurance d'employer toutes mes forces et ma longue expérience des affaires administratives, pour plaider votre cause et me rendre digne de votre confiance. Je me conformerai en tous points au programme du Parti Lorrain Indépendant et je m'empresserai de saisir toutes les occasions qui se présenteront pour maintenir intact et faire prévaloir notre Particularisme Lorrain. »

* * *

Cet appel se distingue par sa netteté et sa franchise. En quelques phrases vigoureuses M. Humbert se présente aux électeurs et leur dit qui il est et ce qu'il veut. Le candidat se place résolument sur le programme du Parti lorrain indépendant.

Mieux que personne, M. Humbert connaît le canton dans lequel il se présente, les besoins de la population qu'il veut représenter. Ses états de service sont ceux d'un homme qui a su rendre de signalés services à ses concitoyens, dévoué à la chose publique.

La campagne électorale est déjà engagée depuis quelque temps dans le canton de Lorquin et les adversaires de M. Humbert sont partis en guerre d'une manière qui ne saurait faire gagner des sympathies à leur candidat. Ils se sont lancés immédiatement sur le terrain des personnalités. M. Humbert, ont-ils proclamé partout, est un vieillard : il a 70 ans. Du train dont ils y vont, M. Humbert ne tardera pas à être centenaire. C'est un procédé piteux. Il est faux que M. Humbert soit âgé de 70 ans. Quiconque le connaît sait qu'il est plein de force et de vigueur. Nous l'avons vu à l'œuvre lors du Congrès eucharistique de Saint Quirin où il a vaillamment payé de sa personne, mieux que maint jeune n'aurait pu le faire.

Puis, les adversaires de M. Humbert lui ont reproché de ne pas savoir l'allemand. C'est absolument faux. M. Humbert sait se faire comprendre en allemand, et il possède cette langue d'une manière suffisante pour participer utilement aux travaux et à toutes les délibérations du Conseil général, où d'ailleurs l'usage de la langue française est permis aux conseillers représentant des cantons de la partie française. Un « vrai Lorrain étranger au canton » a d'ailleurs fait bonne justice des attaques qui ont été lancées sous ce rapport contre M. Humbert. Un groupe d'électeurs de Lorquin nous nous a envoyé une réplique à cette lettre. Nous avons reconnu au style le véritable auteur de cette réplique, d'ailleurs sans aucun objet, puisque, nous le répétons, M. Humbert s'exprime suffisamment en allemand.

Ces procédés méritaient d'être relevés. Quand on veut recommander un candidat, on ne devrait pas commencer par dire du mal de son concurrent. Or c'est ce qu'ont fait les agents de M. Vallet. Ils auraient mieux servi sa cause en parlant des mérites de ce dernier. Il ne suffit pas de se faire patronner par un agent qui fait l'article comme s'il plaçait des liquides pour avoir les qualités qu'on est en droit d'attendre d'un candidat. Or ces qualités, on les trouve chez M. Humbert. Il a l'expérience d'une longue pratique comme secrétaire de mairie et ensuite comme maire de Saint-Quirin. Depuis 13 ans il est à la tête de cette commune. Si la population et les propriétaires de forêts lui ont accordé leur entière confiance pour l'administration de leurs intérêts, c'est qu'ils l'ont apprécié et lui ont reconnu de réels mérites. Et nous avons la conviction que ce jugement est partagé par la grande majorité des électeurs du canton. Ils savent que M. Humbert est un homme expérimenté, calme et réfléchi, d'une indépendance absolue, qui a un passé et un présent d'activité, de travail, de dévouement, qui ne s'est jamais dérobé quand il s'agissait d'être utile à ses concitoyens.

Le choix des électeurs ne saurait être douteux. Défendus par M. Humbert au Conseil général, les intérêts du canton de Lorquin seront entre bonnes mains.

C'est M. Humbert que le *Lorrain* recommande chaleureusement aux suffrages des électeurs.

Election au Conseil d'arrondissement

Le siège du représentant du canton de Metz au Conseil d'arrondissement pour l'arrondissement de Metz étant devenu vacant par le décès de M. le Dr Mosser, maire à Amanvillers, M. le Président du département décide, conformément à la loi du 15 juillet 1896 et à l'ordonnance électorale du 30 juillet 1996, que l'élection d'un représentant pour le canton de Metz est fixée au 29 mars 1914. Les listes électorales devront être mises à la disposition du public pendant 10 jours à partir du 8 février prochain.

L'AFFAIRE DE SAVERNE

Condamnation d'un ouvrier pour résistance à la force publique.

Saverne, 23 janvier. — Le nommé Hien, âgé de 57 ans, maçon et ouvrier de fabrique, a été condamné aujourd'hui à un mois de prison pour résistance à la force publique parce qu'il avait délivré des prisonniers le 10 novembre dernier lors des troubles qui eurent lieu sur la voie publique, et qu'il s'était livré en même temps à des voies de fait sur des agents de police.

Les recrues condamnées ; une remise partielle de la peine.

Le jeune soldat qui avait été condamné à l'époque à 43 jours d'arrêts moyens pour avoir divulgé sans y être autorisé des affaires de service à la presse et avoir signé la communication à l'*Elsässer*, a bénéficié d'une partie de sa peine ; il avait déjà purgé 29 jours d'arrêts.

Saverne et la Comédie Royale de Berlin.

On a donné ces jours derniers au Théâtre royale de Berlin la centième de *Colberg*, la pièce patriotique de Paul Heyse. Une scène niquante se produisit. La pièce montre le conflit éternel entre le militaire et le civil ; la barrière qui s'élève entre les deux éléments, les luttes qui se produisent, l'opposition qui se manifeste ; bref, toute l'action est tellement émaillée de détails qui rappellent le conflit militaire actuel, que l'intérêt, pas un instant, ne languit dans la salle.

L'émotion du public atteignit, ce soir-là, son apogée au beau milieu du quatre. On représente dans cet acte le recteur Zipfel qui tient un grand discours sur les Thermopyles.

Il compare les guerriers d'alors et les soldats d'aujourd'hui. Il fait un rapprochement entre l'esprit des soldats des Thermopyles et celui des messieurs de Colberg. Il n'y avait pas alors le militaire d'un côté et le civil de l'autre ; il n'y avait qu'un peuple qui devenait une armée quand sonnait l'heure du danger....

Lorsque tombèrent de la scène ces mots, il n'y avait pas alors une classe privilégiée ! le public applaudit à tout rompre : on fit une ovation à l'artiste Hermann Valentin, qui dut s'arrêter au milieu de sa tirade et répéter sa phrase trois fois.

Pour les fiancés !

Ils trouveront des trousseaux du genre le plus simple au plus riche à des prix avantageux à la maison Alex Fürst, place d'Armes.

CHRONIQUE MESSINE

Nécrologie.

Mère Marie-Séraphine. Supérieure générale de Sainte-Chrétienne.

La mort de Mère Marie-Séraphine serait pour la Congrégation de Sainte-Chrétienne un vrai désastre si l'on devait juger les choses humainement. Elle s'était faite par ses talents, ses vertus et son autorité, une place si complète au premier rang de sa famille religieuse qu'elle en était tout à la fois et la tête et le cœur, et, qu'aujourd'hui dans le monde, ceux qui l'ont connue disent qu'il sera impossible de la remplacer. Mais dans les communautés religieuses il y a plus de foi à la Providence qui sait s'y faire des réserves discrètes pour les besoins de l'avenir.

Mère Marie-Séraphine, née Clotilde Junger, est entrée en religion en 1874, à l'âge de vingt ans. Placée au Chesne, dans les Ardennes, elle y resta 25 ans, appliquant aux diverses branches de l'enseignement et de l'éducation toute la vigueur et toute la netteté d'un esprit très lucide et pratique. Appelée à Metz comme assistante en 1899, elle est nommée supérieure générale en 1906, et après neuf ans d'une activité intense où elle n'a pas su peut-être ménager suffisamment sa santé, elle meurt à la tâche, comme un de ces officiers colonisateurs qui succombent, sous les coups du travail et sous les morsures de la fièvre, aussi glorieusement que sous les balles dans le combat.

Aussi bien les circonstances s'étaient trouvées d'accord avec le tempérament de Mère Marie-Séraphine pour faire d'elle une militante et une apôtre sur le terrain de l'enseignement et des œuvres. Comme la plupart de ceux dont la jeunesse et l'éducation remontent aux années qui précédèrent 1870, elle n'était point naturellement portée vers les méthodes nouvelles d'action sociale et religieuse, mais elle avait vu et vécu les désastres de la séparation en France, et après la fermeture de la plupart des maisons françaises de Sainte-Chrétienne, elle avait compris rapidement la nécessité d'élargir par les œuvres les cadres de l'éducation de la jeune fille et par l'expansion vers l'étranger ceux de sa Congrégation.

Elle y aida d'abord très largement comme assistante Mère Sainte-Clémence, de si bon et si pieux souvenir ; puis, devenue elle-même Supérieure Générale, elle s'y appliqua avec une générosité vraiment inlassable, une largeur de vues rare chez une femme même douée comme elle, et une autorité qui donnait à ses religieuses l'élan, la confiance et la sécurité : son coup d'œil sûr, sa volonté énergique, son esprit très surnaturel étaient pour elle-même et pour les autres de puissants leviers. Elle aimait l'Eglise dont elle voulait que sa Congrégation ne fût que l'humble et active servante et elle laisse sous ce rapport à ses Filles de bien beaux exemples.

Plusieurs fois, sans souci de sa santé et de ses fatigues, elle a visité les maisons de Sainte-Chrétienne d'Autriche, d'Angleterre et d'Amérique où l'esprit de la Congrégation, tout en restant impitoyable sur les principes et sur les règles, s'adapte merveilleusement aux exigences de la vie sociale et chrétienne dans les surprises d'une éducation nouvelle. En Lorraine, elle a eu l'initiative des Patronages paroissiaux de Metz, elle a développé les Ecoles ménagères, surtout à Saint Vincent et à Sarralbe, elle a agrandi heureusement le pensionnat de Sarreguemines, elle a augmenté la maison de retraite d'Ars-sur-Moselle, accordant une sorte de prédilection très justifiée aux anciennes de l'enseignement et aux victimes de la maladie aussi bien qu'elle le faisait au Sablon pour les jeunes novices, espoir et fortune morale de la Congrégation.

C'était donc vraiment une femme supérieure que Mère Marie-Séraphine ; j'ajouterai que c'était aussi une religieuse de premier ordre, mais ici je pénètre peut-être sur un terrain clos et je n'ai pas le droit de révéler ce qui doit rester « le secret du Roi ». Que ses Filles complètent elles-mêmes sur ce point cette petite nécrologie qui ne veut être que l'hommage d'un ami de Sainte-Chrétienne à sa Supérieure vénérée, l'hommage aussi de toute notre Lorraine, de la ville de Metz surtout, à une Congrégation à laquelle notre pays doit une grande somme de reconnaissance.

Les funérailles de Mère Marie-Séraphine ont bien prouvé en quelle estime la Supérieure Générale et ses religieuses sont tenues par notre population qui y était si bien représentée, par le Gouvernement qui y avait envoyé M. le Conseiller Broichmann et M. l'Inspecteur van den Driesch, par le clergé si nombreux qui entourait Mgr l'Evêque président la cérémonie : cette solennelle conduite au tombeau sous la chapelle à travers toute la maison n'était-elle point comme le défilé des œuvres vivantes de la défunte qui l'introduisaient au ciel ? *Opera illorum sequuntur illos.*

H. C.

CONSEIL MUNICIPAL DE METZ

Séance du 23 janvier.

Sont excusés MM. Buttermann, Dufour, Federspiel, Gerbes, le professeur Seifert.

M. le Dr Rech, maire du Sablon, assiste à la séance.

Avant que l'ordre du jour ne soit abordé, M. Hoff demande que le point n° 35 — cartes de circulation gratuites pour le tramway — sur lequel il doit être délibéré en séance secrète, soit discuté en séance publique.

M. le Maire répond qu'il a arrêté l'ordre du jour ; s'il y a lieu de modifier la succession des points de l'ordre du jour, il faut une délibération du Conseil. Le Conseil a chargé le Maire de mettre à l'ordre du jour de la séance secrète toutes les questions concernant des personnes. La présente est de ce nombre.

M. Hoff fait une proposition formelle qui est repoussée.

Crédits divers.

Le Conseil se prononce pour l'allocation et le transfert de plusieurs crédits peu importants, conformément aux propositions des rapporteurs.

Au sujet de l'emploi des économies faites sur le crédit voté pour le Congrès des catholiques on apprend que ces économies se sont élevées à 3.503 M. Il y a lieu de déduire de cette somme une centaine de marks. Il est proposé de mettre cette somme à la disposition du comité local.

Il est ouvert un crédit supplémentaire de 2767 M qui sera couvert avec les excédents de l'exercice 1913.

Les dépenses pour la réception de l'Empereur l'année dernière se sont élevées à 1.405 M qui sont imputées au budget en cours.

Affaires d'arrangement.

M. Glod a élevé une contestation au sujet de ses comptes pour la construction de la halle mortuaire au cimetière de l'Est. La commission exprime l'avis qu'il a pu y avoir erreur de la part de l'entrepreneur. Elle propose d'accorder une somme de 450 M à M. Glod. Accepté.

Relativement à la réclamation de la maison Heister qui a construit le collecteur à l'île Chambière, la commission a reconnu en partie le bien-fondé de la réclamation. Il est accordé une somme de 500 M à la maison Heister.

Voirie.

Un crédit total de 90.900 M à charge du budget de 1914 pour l'achat de matériaux destinés au repavage de rues.

Le Conseil décide la construction de la rue IV 2 entre la rue de Bismarck et la rue de Strasbourg, à Queuleu ; cette rue aboutit au cimetière de l'Est.

Les frais d'acquisition de terrain se montent à 10 000 M. L'adjudication des travaux aura lieu au printemps. La dépense totale pour l'établissement de cette rue est de 45.000 M, non compris les frais de canalisation et d'installation de l'éclairage.

L'alignement des rues Ferrat et des Carlovingiens a dû être modifié ; cette modification est approuvée.

Le Conseil approuve de même le déplacement de la limite des bans de Metz-Borny.

Des travaux de plantations et autres doivent être exécutés au cimetière de l'Est. Un crédit de 15.200 M est ouvert à cet effet.

Etablissement de clarification.

Le Ministère impérial demande la création d'un établissement pour la clarification des eaux du tout-à-l'égout déversées dans la Moselle à l'île Chambière. L'administration militaire met un terrain de 3 hectares à la disposition de la Ville. Les frais de construction s'élèveront à 300.000 M. La commission des bâtiments propose au Conseil de se prononcer en principe pour cet établissement et de désigner une commission spéciale chargée de visiter plusieurs établissements de clarification. Cette commission se compose de MM. les docteurs Christel, Ernst, Seifert, Kintzinger, Nicolas. La proposition est adoptée.

Nouvelle Ecole réale.

Dans le bâtiment de la nouvelle Ecole réale supérieure on installera un système pour l'enlèvement de la poussière. Le crédit de 620 M est adopté. Il sera prélevé sur le fonds de construction de l'Ecole.

Enlèvement des immondices.

Le Conseil se prononce en faveur de l'adjudication de l'enlèvement des immondices pour une nouvelle période de trois ans à partir du 1er avril 1914 à M. Gaston Dezavelle, entrepreneur à Montigny, moyennant une indemnité annuelle de 98.647 M. Jusqu'ici cette indemnité était de 90.210 M.

Eclairage du bas de la promenade de la Moselle.

On avait projeté d'éclairer à l'électricité le bas de la promenade de la Moselle, près du débarcadère du bateau à vapeur. Ce projet a été abandonné et on aura recours à l'éclairage au gaz. Les frais s'élèvent à 850 M ; un crédit en conséquence est voté.

Arrangement avec la fortification.

Le Conseil approuve un arrangement avec la fortification concernant le balayage de la voie publique devant les bâtiments de la fortification. La redevance annuelle est fixée à 297 M.

Les années de service des ouvriers du tramway.

De même que pour les employés il sera tenu compte aux ouvriers du tramway des années qu'ils ont passées au service de l'ancienne Compagnie du tramway.

Office municipal de prévoyance pour tuberculeux.

La commune de Montigny s'est déclarée prête à participer à l'Office municipal de prévoyance pour tuberculeux. Elle versera une cotisation annuelle de 500 M.

Une buvette sur la place de sport.

La buvette sur la place municipale de sport est adjugée au prix de 100 M à la maison Josten ; la buvette sur la place Saint-Jacques sera supprimée.

Fabrique de la paroisse de Sainte-Ségolène.

Une subvention de 2.500 M est accordée à la fabrique de la paroisse de Sainte-Ségolène pour couvrir le déficit de l'exercice 1912.

Travaux de chômage.

Il est nécessaire de faire exécuter les travaux pour remédier au chômage. Ces travaux consisteront en nivellements exécutés en régie et pour lesquels il est prévu un crédit de 3.500 M. Le nombre des ouvriers sans travail est considérable. Au-delà de 200 ouvriers se sont présentés.

M. Weissmann recommande d'occuper aussi des voituriers sans occupation.

L'emplacement de la foire.

Cette question figurait à l'ordre du jour. Il avait été décidé par la commission de transférer cette année la foire sur la place de la Comédie. Mais la Direction de police a élevé beaucoup d'objections. L'affaire est renvoyée à la commission.

Tribunal des prud'hommes.

Il paraît opportun de faire représenter l'arrondissement de Metz-campagne dans la présidence du tribunal des prud'hommes. Le nombre des vice présidents est fixé à trois, dont deux pour l'arrondissement de Metz-campagne. La commission propose MM. Schulze, ancien directeur de forges, et Kunze, rentier. Adopté.

Usine d'électricité.

Le Conseil approuve des conventions avec l'administration des chemins de fer et la fortification concernant la pose de câbles électriques.

Les fournitures pour le remplacement des rails dans la rue Serpenoise et autres pour l'usine d'électricité, seront adjugées de gré à gré.

Les comptes de l'usine d'électricité et des tramways pour l'exercice 1912 ont été vérifiés et trouvés exacts ; on a vérifié aussi le mobilier et le matériel. Ces comptes sont approuvés.

Divers.

Après entente avec l'administration militaire, le cahier des charges du tramway subit quelques modifications. Le fisc impose certaines conditions pour l'entretien des voies, qui sont acceptées par la Ville.

Un projet de traité à passer avec le fisc militaire relativement à un échange de terrain en vue de la construction d'un passage au-dessus du chemin de fer à Devant-les-Ponts rencontre l'approbation du Conseil.

Après pourparlers avec la fabrique de malt à Devant-les-Ponts au sujet de l'utilisation en commun de la ligne de raccordement de cette fabrique, on est arrivé à une entente. La Ville payera une redevance annuelle de 250 M.

Hospices civils.

L'administration des Hospices civils a tenu séance le 7 janvier pour clôturer le budget de 1913 et établir le projet de budget de 1914. Le premier se solde par 756.688 M de recettes et 563.400 M en dépenses, soit un excédent de recettes de 193.288 M. Le second se balance par 1.312.063 M., en recettes et en dépenses. Dans celles-ci est comprise une somme d'un million en vue de la construction d'un nouvel hôpital.

Le nouvel hôpital municipal.

Les projets du nouvel hôpital municipal sont terminés. Celui-ci s'élèvera sur la route de Plappeville à Devant-les-Ponts. Plusieurs pavillons sont prévus pour les différentes sortes d'affections et d'autres isolés pour les maladies contagieuses. Le devis s'élève à 3.100.000 M non compris l'installation mobilière et les instruments de chirurgie.

M. le Dr Christel pose différentes questions et s'étonne de ce que l'on n'ait pas prévu un pavillon spécial pour enfants atteints de maladies infectieuses. Il voudrait que ces enfants malades fussent isolés des adultes. M. le Maire répond qu'on pourra toujours voir à cela lors de l'installation des bâtiments, que la chose la plus urgente est actuellement l'approbation des projets.

Le Conseil se rallie à ce point de vue et l'ensemble du projet est voté. Pour trouver la somme, il sera nécessaire de recourir à un emprunt.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Société lorraine des beaux-arts et des arts décoratifs.

L'*assemblée générale* de cette Société, qui avait été fixée au *dimanche 25 janvier 1914, à 11 heures du matin*, est remise au *dimanche 15 février 1914*.

Tirs militaires.

Le 12e régiment saxon d'artillerie exécutant des tirs à obus le vendredi 30 janvier aux environs de Metz, la navigation et la pêche sont interdites de 9 h. du matin à 4 h. de l'après-midi entre les kil. 4 et 6.5 du parcours de la Moselle sur les bans communaux de Saint-Julien, Chieulles et Malroy.

Eclairage.

Un promeneur nous fait remarquer qu'hier, à l'Esplanade, les lampes brûlaient déjà à 5 heures de l'après-midi, par un temps très clair ; à 6 heures, cependant alors que la nuit était venue, la rue des Clercs n'était éclairée par aucune lampe ou bec de gaz. La Ville compte sans doute sur les devantures de magasins pour faire des économies.

Encombrement de rue.

Hier peu avant 5 heures, 150 personnes environ assistèrent pendant un quart d'heure au dégagement de deux voitures en face des bureaux du *Lorrain* : celle d'un marchand de charbon, et l'autre, un landau conduit par un militaire.

Deux marchands de houille arrivaient en sens inverse, le cocher militaire voulut passer entre les deux, mais la roue de devant de sa voiture s'engagea dans l'arrière-train de l'autre, et ce fut, pendant un quart d'heure, des efforts, des conseils, des cris, l'arrivée d'automobiles, etc. Finalement on dut dételer les chevaux de la voiture qui conduisait un jeune lieutenant, et les choses s'arrangèrent.

Ceci pour dire que la rue des Clercs, si recherchée par les véhicules de tous genres et de toutes sortes de modes de locomotion, en arrive — et combien de fois — à être parfaitement impraticable.

Hardis voleurs.

Des voleurs ont pénétré en plein jour dans le magasin du maître tailleur Siebenaler, rue Boucherie-Saint-Georges, et profitant que le patron était dans une pièce contiguë enlevèrent trois pièces de drap et disparurent ; le tailleur les aperçut à peine sans pouvoir les identifier. La police a commencé aussitôt ses recherches.

Pharmacies.

Les pharmacies suivantes seront seules ouvertes demain toute la journée, les autres jusqu'à *midi* seulement :

Pharmacie Ferber, place de Chambre.

Pharmacie du Laurier, Alfred Lévy, place Saint-Jacques, 12.

Pharmacie Saint-Louis, Masius, 12, place Saint-Louis.

Pharmacie du Dôme, Joseph Stahl, place de la Cathédrale, 3.

Pharmacie de la Gare, Wolff, boulevard Empereur-Guillaume, 28.

Ne mettez pas de Peinture sur vos cheveux gris

Comment redonner aux cheveux gris ou décolorés leur couleur primitive par un procédé naturel et sans l'emploi de teintures dangereuses.

Par un Spécialiste

Peu importe de quelle couleur furent autrefois vos cheveux, blonds, bruns ou noirs ; si votre chevelure n'est pas grise depuis plus de vingt ans, vous pouvez retrouver votre teinte primitive en stimulant simplement la vie des racines de vos cheveux. J'avais cru longtemps que, pour changer la couleur des cheveux, il n'y avait pas d'autre moyen que de se peindre littéralement la chevelure avec des teintes pernicieuses ou des solutions à base de plomb. Mais les expériences faites récemment avec le kalamax pur et incolore prouvent que, lorsqu'elles sont simplement stimulées par un produit approprié, les glandes capillaires colorantes rentrent en action et redonnent à chaque cheveu sa nuance originelle. Le kalamax lui-même n'a pas de couleur et il ne laisse pas plus de trace que l'eau. Et pourtant son action sur les cheveux est vraiment merveilleuse. Maintenant que j'en connais la valeur, je recommande toujours à mes clients de se procurer 90 grammes de kalamax chez n'importe quel pharmacien et d'en appliquer chaque soir sur les cheveux, de la racine jusqu'à la pointe. Jour par jour les glandes colorantes reprennent leur ancienne activité et, en une ou deux semaines, les cheveux gris ou décolorés ont complètement retrouvé leur couleur primitive naturelle. Par couleur naturelle, je n'entends pas cette sorte de peinture sans vie que donnent aux cheveux des teintures dangereuses, mais cette nuance vivante et lustrée que la nature crée elle-même. Je parle par expérience personnelle, car j'ai employé ce simple et inoffensif procédé pour mes propres cheveux gris. Leur couleur naturelle revint rapidement et aujourd'hui ma chevelure abondante et brune me fait paraître de beaucoup plus jeune qu'auparavant.

La Séance de la Section Viticole de l'arrondissement de Château-Salins

Dimanche dernier, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu, à Vic, salle Hartmann, la réunion de la section viticole.

Nombreux étaient les interressés qui avaient voulu entendre ce qu'on pourrait bien leur raconter dans des moments aussi critiques que ceux qu'actuellement traverse la viticulture.

M. Prosper Comte, le dévoué président de la section, fit d'abord ressortir les résultats des réclamations de 1913.

1° La base de l'impôt des vignes, d'après l'avis du Ministère, ne peut être modifié actuellement parce que la proportion de dégrèvement ne pourrait être qu'arbitraire. Il préfère, en attendant, faire la remise.

2° L'administration accepte aujourd'hui le déclassement des vignes, dans les vignobles.

3° Dernières nouvelles. Le syndicat agricole vient d'abaisser à 200 jours au lieu de 300 jours de travail cet impôt qui grève la vigne.

Il y a donc lieu de constater une fois de plus que le rôle des associations est absolument utile lorsque leurs membres veulent prendre de l'initiative et étudier ce qui les intéresse.

4° Quant à l'impôt de guerre, dit-il, les vignes ne pourront le payer. Chaque contribuable sera appelé à faire sa déclaration et, hélas ! bien peu de vignerons seront dans la catégorie de ceux qui paieront.

M. le Dr Thisse, le jeune directeur de la nouvelle Ecole d'agriculture de Lorraine à Château-Salins, fit ensuite une conférence sur les vignes, les soins à donner au choix des plants, à celui des engrais, celui des moyens de combattre les maladies cryptogamiques. Son exposé a tellement intéressé l'assemblée qu'elle a voté à l'unanimité la publication *in extenso* de son intéressante causerie.

La section a exprimé le vœu que des expériences de défonçage à la dynamite soient faites par la Société d'agriculture. Nous croyons savoir que M. Paté a déjà chargé M. le Dr Thisse des démarches *ad hoc* et que cette expérience aura lieu à Château-Salins le jeudi 5 février après-midi.

Enfin, la section décida de subventionner encore les engrais chimiques pour vignes et soufres composés, à condition que les intéressés fassent leur demande avant le 15 février.

Une fois de plus le proverbe est vrai : « Aide-toi, le ciel t'aidera ! »

NOUVELLES RÉGIONALES

Norroy. — (*Accident de voiture.*) On nous écrit :

Mercredi après-midi, entre 2 et 3 heures, M. Sch., marchand de bière en bouteilles, à Metz, rentrant avec sa voiture d'une tournée à Norroy et Plesnois, conduisit sa voiture dans le fossé à un croisement de routes où, en raison de la couche de neige, on ne pouvait plus distinguer le fossé. La roue de devant arrivée dans le fossé, la voiture versa, M. Sch. fut violemment projeté contre la paroi de sa voiture et le choc lui fit perdre connaissance. Quatre hommes, qui arrivèrent sur les entrefaites, le relevèrent et le transportèrent à la ferme du Point-du-Jour, où les bons soins qu'il reçut des fermiers le ranimèrent bien vite. Un jeune homme qui se trouvait avec Sch. sur la voiture fut projeté dans les champs sans être aucunement blessé.

De la frontière — (*Au loup*). Des bûcherons, employés par un marchand de bois de Vandières ont aperçu un loup et une louve dans les bois Napier, situés entre Vandières et Pont-à-Mousson.

Hayange. — (Salle de la Platinerie : *Le Gendre de M. Poirier*, par la Tournée Vast.) On nous communique :

C'est donc demain dimanche qu'on aura à Hayange la représentation du *Gendre de M. Poirier*, avec le concours de Mlle Suzanne Delvé, la jeune et belle comédienne du Théâtre Sarah-Bernhardt. La salle sera comble, cela va sans dire, et l'œuvre et les interprètes seront fêtés comme il convient.

Le lever du rideau est fixé à 8 h. 1/2. Il n'y aura qu'un seul entr'acte, très court, entre le 2e et le 3e actes, et le spectacle sera terminé avant 11 heures. La salle sera bien chauffée.

On peut encore se procurer des places au magasin de musique de M. Kiefler, à Hayange, aujourd'hui samedi toute la journée, et demain dimanche de 1 à 4 heures. On pourra également se procurer des cartes d'entrée le soir, à la caisse de la salle de la Platinerie, dès 7 h. 1/2.

Il reste encore de très bonnes places, qui vont être prises rapidement.

Ham-sous-Varsberg. — (*Nécrologie.*) On nous écrit :

Mlle Schwikerath, notre institutrice, vient de mourir à Neunkirchen (Sarre) après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 40 ans. Originaire du diocèse de Trèves, elle fréquenta l'école normale de Beauregard de 1880 à 1884. Pendant 28 ans, elle consacra toute ses forces et tout son cœur à l'éducation des enfants dans les différents postes qu'elle occupa successivement à Boust, 7 ans, Folkling, 16 ans, et Ham 5 ans. Mlle Schwikerath était un caractère posé, une intelligence méthodique et claire, d'une piété exemplaire. Partout où elle a passé, elle a laissé le meilleur souvenir : elle a su gagner l'estime de la population et l'affection des enfants qui lui étaient confiés. Elle a couronné une vie pleine de mérites par une longue maladie, supportée avec la plus grande résignation.

Qu'elle repose en paix !

Maizières-Azoudange. — (*Accident.*) On nous écrit :

En voulant ferrer un jeune cheval à la forge, le fils de M. Verclère, cultivateur, fût grièvement blessé à la main droite. Voulant attacher le cheval, celui-ci effrayé, fit un bond en arrière, la main du jeune homme se trouvant engagée dans la corde, fût serrée avec une telle violence, que la chair fût littéralement détachée du médius. Après un pansement sommaire, il dut recourir aux soins d'un médecin.

Azoudange. — (*Epizootie.*) La fièvre aphteuse s'est déclarée parmi le bétail. Les mesures sanitaires ont été prises pour les communes avoisinantes.

Arzwiller. — (*Bûcheron blessé*). Un bûcheron travaillant dans la forêt communale fut saisi entre un arbre qui tombait et un autre ; entre autres blessures le malheureux a reçu une grave fracture de la jambe.

Les incendies. — On nous signale différents incendies qui se sont déclarés hier et avant-hier.

A *Bähl*, près Sarrebourg, vendredi matin vers 8